

**CONCOURS EXTERNE DE
CONSERVATEUR TERRITORIAL DE BIBLIOTHEQUES**

SESSION 2022

**Note de synthèse établie à partir d'un dossier
comportant des documents en langue française**

Durée : 4 h

Coefficient : 3

EPREUVE N° 3

SUJET : Le mérite

DOCUMENTS JOINTS

Document n° 1 Roger-Pol Droit, *Les habits neufs du mérite*, Le Monde, 27 août 2009 [Les habits neufs du mérite \(lemonde.fr\)](http://lemonde.fr) **Page 3**

Document n° 2 Marc Belpois, *La méritocratie à la française, un mythe sans mérite ?*, Télérama, 31 octobre 2021 [La méritocratie à la française, un mythe sans mérite ? \(telerama.fr\)](http://telerama.fr) **Page 5**

Document n° 3	Maxime Tandonnet, <i>Supprimer l'ENA ? Abandonner le mérite pour revenir au népotisme et au copinage !</i> , FigaroVox, 19 avril 2019 «Supprimer l'ENA? Abandonner le mérite pour revenir au népotisme et au copinage!» (lefigaro.fr)	Page 9
Document n°4	Louise Tourret, <i>Henri IV et Louis-Le-Grand « le mérite est un enjeu de lutte »</i> , 24 février 2022 Henri IV et Louis-Le-Grand : "Le mérite est un enjeu de lutte" (franceculture.fr)	Page 12
Document n°5	Claire Boulland, <i>La rémunération au mérite : pas si simple...</i> , La Gazette des Communes, 3 avril 2018 La rémunération au mérite : pas si simple... (lagazettedescommunes.com)	Page 15
Document n°6	Ophélie Desmons, <i>L'arbitraire des chances</i> , La vie des idées, 13 octobre 2021 L'arbitraire des chances - La Vie des idées (laviedesidees.fr)	Page 19
Document n°7	Gaïdz Minassian, <i>François Dubet : « L'égalité des chances, le pire des systèmes, mais il n'y en a pas d'autres »</i> , Le Monde, 18 décembre 2006 François Dubet : "L'égalité des chances, le pire des systèmes, mais il n'y en a pas d'autres" (lemonde.fr)	Page 23
Document n°8	Marie Dru-Bellat, <i>Le mérite est-il encore un idéal démocratique ?</i> , The Conversation, 19 mai 2021 Le mérite est-il encore un idéal démocratique ? (theconversation.com)	Page 28
Document n°9	Augustin Bouyssou, <i>Le mérite en sport existe-t-il ?</i> , Wesport, 23 octobre 2019 Le mérite en sport existe-t-il? (wesportfr.com)	Page 31
Document n°10	Anastasia Colosimo, <i>Réussir sans effort et sans talent ?</i> , France Culture, 13 décembre 2018 Réussir sans effort et sans talent ? (franceculture.fr)	Page 34
Document n°11	Bernard Gorce, <i>Prépas « Talents » : Anaïs et Ayoub, vers les concours de la haute fonction publique</i> , La Croix, 17 septembre 2021 https://www.la-croix.com/France/Prepas-Talents-Anais-Ayoub-vers-concours-haute-fonction-publique-2021-09-17-1201175918	Page 36
Document n°12	Blog de Jean-Pierre Filiu, <i>Qui mérite vraiment la grand-croix de la Légion d'honneur ?</i> , Le Monde, 7 novembre 2021 Qui mérite vraiment la grand-croix de la Légion d'honneur? – Un si Proche Orient (lemonde.fr)	Page 38

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. La copie doit être paginée avant la fin de l'épreuve. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

Les habits neufs du mérite

Roger-Pol Droit, le 27 août 2009

Yves Michaud décrypte les métamorphoses et les paradoxes d'une notion qui a rarement retenu l'attention des philosophes.

Le mérite revient, et au grand galop. Ecoles, entreprises, discours officiels ou propos de table... plus moyen d'y échapper. Tout le monde le dit : le mérite doit être réhabilité, récompensé, revalorisé, reconnu, rémunéré. Surtout rémunéré. Car il ne désigne plus, depuis longtemps déjà, des actes vertueux ni même des qualités personnelles d'exception. Fini le temps où l'on honorait le mérite par de l'estime et des médailles.

En fait, si le terme est resté, l'idée s'est transformée. On ne célèbre plus la soumission à des règles morales, qu'elles soient religieuses ou laïques, ni le dévouement à des idéaux collectifs. On cherche à mesurer de la performance et du rendement. Car ce nouveau mérite, dont on discerne mal la nature exacte, doit être mesurable pour être rétribué. Tout ceci, dès qu'on y prête attention, ne va pas sans difficulté.

Le philosophe Yves Michaud s'attaque à cette série de problèmes dans un livre remarquable de cohérence et de clarté, sobrement intitulé Qu'est-ce que le mérite ?. Penseur atypique, volontiers caustique, Yves Michaud a voyagé dans l'espace comme dans les disciplines et les institutions. Il a enseigné à Berkeley, Edimbourg et Sao Paulo avant de diriger l'Ecole des beaux-arts et, aujourd'hui, l'Université de tous les savoirs. Ami de Hume et Locke, observateur de l'art contemporain, libéral mais de gauche, il appartient au petit nombre des philosophes qui délaissent leur tour d'ivoire pour tenter de saisir les mutations de l'époque.

Si le retour du mérite lui a d'abord paru "bizarre", c'est que notre société ne cesse de prôner l'égalité légitimité des désirs et des choix individuels. Cette tension n'est pas un effet de surface, mais la résultante d'un phénomène de fond - voilà ce que montre l'intelligent périple d'Yves Michaud. Car, à partir de son étonnement, il s'est mis à explorer l'épaisseur - historique, métaphysique, politique - de la notion de mérite.

En le suivant pas à pas, on découvre combien ce mot banal et quotidien renvoie à un univers de signification plus retors et plus complexe qu'on le croit. Il hésite en effet entre la simple rétribution ("ce crime mérite un châtement") et le pur éloge ("sa vertu en fait une personne de mérite"). Il porte encore les marques de débats lointains, où étaient en question la souveraineté humaine, le déterminisme du monde, le sens des actes de la vie. Les Grecs en disputaient, avant que les théologiens chrétiens ne les reprennent en changeant la donne, avec notamment la chute et la grâce. Ce mot conserve aussi la trace de la coupure opérée par la Révolution française. Avant elle, le mérite dépendait de ce qu'on était. Après elle, il résultera de ce qu'on a fait.

INCANTATION VERBALE

Pourtant, entre égalité et mérite, Yves Michaud montre que la coexistence n'est jamais simple. Une tension demeure, irréductible, bien qu'on n'aime guère l'évoquer. D'autant que l'élitisme républicain s'est efforcé, longtemps, de conjuguer les deux. Mais son actuel déclin, à cause de l'intensification croissante des revendications égalitaires et de la dévalorisation des vertus laïques, semble transformer le mérite en coquille vide. Il n'est plus qu'une incantation verbale, une notion dont le sens, en fin de compte, paraît devenu difficile à justifier.

Pourtant, et c'est tout le paradoxe d'aujourd'hui, la référence au mérite ne disparaît pas. Elle se travestit en culte de la réussite visible - Rolex, Armani et Closser. Entre richesse ostentatoire, pipolisation et individualisme, le mérite est décidément loin des règles religieuses ou morales, mais il apparaît désormais comme une propriété intrinsèque des individus : chacun est censé mériter quelque chose, en raison de sa singularité irremplaçable. La pub l'a bien compris : "Vous le valez bien" - vous méritez notre marque, parce que vous c'est vous.

Faudrait-il alors se débarrasser de cette notion, renoncer à toute idée de mérite ? Ce serait pire encore, insiste Yves Michaud. Car, plutôt qu'un contenu, le mérite conserve une fonction : il vient contrebalancer les effets excessifs et niveleurs de l'égalitarisme. Inutile, somme toute, de vouloir évincer les discours creux sur le mérite. Il suffit de savoir qu'ils sont creux, mais qu'on ne saurait s'en dispenser complètement.

Ce livre évite donc de tomber dans le piège de l'éloge inconsidéré du mérite comme dans celui du blâme arrogant de notre époque. Dans la catégorie "analyse philosophique d'une notion commune", c'est un modèle du genre. Alors que les dictionnaires philosophiques n'accordent à la notion de mérite pratiquement aucune place, cette enquête montre la richesse de ses arrière-plans, les multiples sens qu'elle a sédimentés, les tensions internes qui la traversent. Et c'est passionnant.

Qu'est-ce que le mérite ? d'Yves Michaud Bourin Editeur, 304 p., 23 €

La méritocratie à la française, un mythe sans mérite ?

Marc Belpois, le 31 octobre 2021



Le mérite personnel des uns et des autres n'ouvre pas toutes les portes. Ines Rousset pour Téléràma

L'idée que chacun peut s'élever et réussir grâce à son travail et ses talents personnels est profondément ancrée dans notre imaginaire collectif. Pourtant cette "fiction nécessaire" ne fait que perpétuer les inégalités, s'alarment certains sociologues.

« Si tu travailles à l'école, tu seras libre, tu auras le choix de ta vie », lui disait-il souvent quand elle était enfant. N'était-ce point la voix de la raison ? Aujourd'hui sociologue renommée, Annabelle Allouch porte un regard à la fois tendre et critique sur ce père, un Marocain qui avait posé ses valises dans la France des années 1970 avec la conviction que, dans ce pays, le labeur est récompensé à sa juste valeur. Peu importe le milieu social, la couleur de peau, la religion, dès lors que la détermination est totale. En cela le storiste de profession croyait si fort que sa camionnette affichait fièrement « 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ». « Il ressemblait à tous ceux qui sont certains que le mérite est la meilleure solution (ou la moins mauvaise) pour organiser l'ordre social et que leur destin peut être modifié par leurs propres actions. » (Mérite, d'Annabelle Allouch, éd. Anamosa).

La méritocratie est au cœur de notre imaginaire collectif. L'idée que les efforts, les sacrifices, la sueur versée permettent aux plus déterminés d'entre nous de tirer leur épingle du jeu nourrit le roman national depuis fort longtemps. Elle s'incarne pleinement sous la IIIe République dans la figure du boursier, cet élève issu des classes populaires, portée par les valeureux hussards noirs, qui à la force de sa volonté se hisse peu à peu tout en haut de l'échelle sociale. Et aujourd'hui, elle se niche partout. Dans les dispositifs d'ouverture sociale des grandes écoles comme dans la maxime « quand on veut, on peut » et son avatar macronien, « je traverse la rue et je vous trouve un travail » (une phrase prononcée le 15 septembre 2018 par Emmanuel Macron à un homme lui expliquant qu'il ne trouvait pas d'emploi dans le secteur de l'horticulture). Elle est même, note Annabelle Allouch, « dans les notes attribuées en ligne aux médecins ou aux livreurs », ces « formes de classement ordinaires des individus ».

L'ascenseur est toujours en panne

Mais si nous avons intériorisé ce discours méritocratique, y croyons-nous vraiment ? Bien sûr que non. Ou plutôt : l'immense majorité des Français a également assimilé les conclusions des travaux des recherches en sciences sociales, qui démontrent depuis des lustres que les dés sont pipés, explique Annabelle Allouch dans *Mérite*, un essai aussi court que percutant (éd. Anamosa). Car, de toute évidence, les positions sociales sont distribuées en fonction de bien d'autres facteurs, à commencer par le milieu de naissance et les réseaux d'interconnaissance dont les familles disposent. Travailler dur ne garantit rien lorsqu'on naît pauvre. Non seulement notre système éducatif reproduit les inégalités, mais il les aggrave. « *L'ascenseur social est en panne* », selon la formule consacrée. Nous vivons dans un monde où les écarts de richesse se creusent toujours plus, la France comptant désormais quarante-trois milliardaires, « *soit quatre fois plus qu'après la crise financière de 2008* », note l'association Oxfam, qui précise : « *plus de la moitié d'entre eux ont hérité de leur fortune* ». Tandis que, pendant la seule période pandémique récente, « *un million de Français ont basculé dans la pauvreté* ».

Ainsi, deux convictions contradictoires cohabitent en chacun de nous. C'est ce paradoxe qu'explore brillamment Annabelle Allouch. Au fond, nous savons bien que l'égalité des chances est une fable. Nous nous racontons des histoires. « *Le mérite fonctionne comme ce que le sociologue François Dubet appelle "une fiction nécessaire" : dans un temps d'incertitude économique, écologique et sanitaire, croire que notre seule volonté peut affecter notre trajectoire sociale nous permettrait de faire taire le sentiment anxigène de notre propre impuissance face aux structures sociales.* » Cela ne signifie pas, bien entendu, que notre monde est parfaitement figé et qu'il est impossible de s'extraire de sa condition. L'existence même des transfuges de classe prouvent le contraire, aujourd'hui comme hier. « *La IIIe République a permis d'indéniables progrès pour les enfants du peuple par rapport à tous les régimes qui l'ont précédée* », écrit ainsi le chercheur en sociologie Paul Pasquali dans *Héritocratie*, un ouvrage dense, érudit, remarquablement documenté (éd. La Découverte).

Mais pour autant, et contrairement à une opinion très partagée, « *elle ne constitue en rien un âge d'or méritocratique. Pour l'immense majorité d'entre eux, les études commençaient à 6 ans et cessaient vers 12 ou 13 ans, sanctionnées par un diplôme (le "certif" qu'obtenait moins de la moitié d'entre eux). Quelques rares miraculés (1 % d'une génération, en moyenne) poussaient encore quatre ans jusqu'au brevet pour devenir instituteur, contremaître ou employé de bureau. L'école du peuple, "pilier" de l'imaginaire républicain, avait beau être gratuite et obligatoire, elle restait bien à distance des lycées et collèges, fréquentés quasi exclusivement par les enfants de la bourgeoisie de 6 à 18 ans, entièrement payants jusqu'aux années 1930. Les poursuites d'études au-delà de l'école élémentaire demeuraient l'apanage de la petite bourgeoisie, bien mieux armée que les ouvriers et les paysans [...] Ces frontières de classe étaient redoublées par des frontières de genre tout aussi tranchées* ». Autrement dit, le boursier d'antan, figure majeure de la méritocratie, était l'exception, non la règle. Pasquali rappelle d'ailleurs que cette réalité était déjà dénoncée en leur temps par nombre d'entre eux, à l'instar du philosophe Alain, pour qui « *tout l'effort des pouvoirs publics devrait [être*

employé] à éclairer les masses par le dessous et par le dedans, au lieu de faire briller quelques pics superbes, quelques rois nés du peuple, et qui donnent un air de justice à l'inégalité ».



“ La plupart des écoles peinent à entrouvrir leurs portes aux enfants des classes populaires. ”

— Paul Pasquali, sociologue

Ines Rousset pour Télérama

Cloisons étanches

Or voilà bien l'intérêt de la méritocratie pour ceux qui souhaitent que rien ne change : la croyance selon laquelle le mérite détermine la réussite constitue un puissant ciment social. Elle légitime les inégalités de revenu. Elle dissuade les plus bas salaires de s'insurger et les invite plutôt à s'en prendre à eux-mêmes. Faut-il en conclure que cette fable de la méritocratie est volontairement professée par une élite qui s'emploie ainsi à asseoir sa domination sur le reste de la société ? Sans évoquer un quelconque « *complot de caste* », Paul Pasquali décrit par le menu cent cinquante ans de batailles et de manœuvres des classes aisées, des lendemains de la Commune à Parcoursup, pour ériger des « *cloisons étanches* » au sein de l'enseignement supérieur, tenant ainsi à distance « *le menu peuple* ». À l'en croire, elles l'ont fait avec une remarquable efficacité. « *Quelle que soit l'époque considérée, écrit-il, les grandes écoles ont toujours démontré une redoutable capacité à résister aux critiques et aux attaques, même les plus virulentes.* »

Le seul moment où cette hégémonie a bien failli s'effondrer, c'est au sortir de la Seconde Guerre mondiale. « *Rarement les grandes écoles furent autant menacées et les élites aussi discréditées qu'à la Libération [...]* En juillet 1944, l'un des principaux journaux de la Résistance non communiste, *Le Franc-Tireur*, appelait ainsi à injecter du sang neuf dans les veines de l'État et de la classe dirigeante. » C'est-à-dire à réserver les postes clés de la République non point aux héritiers, mais à ceux qui avaient risqué leur vie pour la patrie. *Le Franc-Tireur*, qui poursuivait en s'enflammant, « *Nous préférons aux hommes formés par les sciences politiques les hommes formés par le maquis* »...

“Il n'y a jamais eu d'âge d'or de la méritocratie.” Paul Pasquali, sociologue

Des secousses ébranlèrent à nouveau la petite noblesse scolaire au cours des années 1960, « *marquées par un élan réformateur peu commun en matière de politiques scolaires, alimenté par une forte poussée démographique mais aussi par la peur obsessionnelle, chez les élites et jusqu'au sommet de l'État, d'une submersion généralisée des universités* ». Avec l'avènement du collège unique, à la fin des années 1970, puis l'arrivée la décennie suivante, dans l'enseignement supérieur, de nouveaux contingents d'étudiants — bénéficiaires de la

politique des 80 % de réussite d'une classe d'âge au baccalauréat —, les universités ouvrent en grand leurs portes. Tandis que les grandes écoles les ferment autant que possible.

« Les frontières se sont moins effacées que déplacées, agissant dans le supérieur sous d'autres formes », au demeurant aussi hermétiques que celles qui sous la IIIe République séparaient le primaire (ouvert aux classes populaires) du secondaire (le domaine réservé des plus aisés). Au tournant du siècle, les filières d'élite — à commencer par Sciences Po — assurent vouloir rétablir l'égalité des chances en accueillant en leur sein des « élèves méritants », en particulier issus des quartiers prioritaires, grâce à des « points bonus » ou la suppression de certaines épreuves de concours jugées discriminantes. Pour Paul Pasquali, ces dispositifs sont surtout « *un aveu d'échec* » et l'illustration la plus criante que « *malgré deux décennies de mobilisations pour l'ouverture sociale et un arsenal de mesures ciblées (prépas spécifiques, voies d'entrée réservées, admissions parallèles, tutorat, mentorat, bourses, etc.), la plupart des écoles, notamment les plus cotées, peinent toujours à entrouvrir leurs portes aux enfants des classes populaires* ».

À ce point du récit, le lecteur se laissera peut-être gagner par la pensée désespérante que nous sommes prisonniers d'une sorte d'apartheid social implacable. « *Dire que l'ascenseur social est un mythe ne signifie pas qu'il n'y a jamais eu, au cours de l'histoire, des formes d'émancipation collectives par l'école et la culture, ni a fortiori des périodes où les trajectoires sociales ascendantes étaient plus fréquentes qu'aujourd'hui,* nuance Paul Pasquali. *Il s'agit plutôt de rompre avec les illusions mémorielles qui piègent les débats [...] L'idée d'un "autrefois" glorieux, ou plus chanceux, revient à évacuer l'histoire des luttes qui, tout au long du XXe siècle, ont dénoncé sans cesse les faux-semblants de l'élitisme républicain.* » Cessons une fois pour tou-tes de fantasmer, dit Pasquali, « *il n'y a jamais eu d'âge d'or de la méritocratie* ». Certes, « *pour les classes populaires, la reproduction sociale tend à diminuer sur le long terme. Mais elle demeure la règle* ». Dès lors, interrogeons-nous vraiment : « *Que vaut une méritocratie dans laquelle tout le mérite (ou du moins l'essentiel) revient aux héritiers ?* »

«Supprimer l'ENA? Abandonner le mérite pour revenir au népotisme et au copinage!»

Maxime Tandonnet, le 19 avril 2019



Ecole nationale d'administration, Strasbourg. PATRICK HERTZOG/AFP

FIGAROVOX/CHRONIQUE - Pour Maxime Tandonnet, supprimer l'ENA a toujours été une idée émanant d'anciens élèves qui y voient un moyen de se dédouaner de son héritage auquel ils doivent pourtant toute leur carrière. Et cette suppression reviendrait à mettre au ban le mérite lié au concours d'entrée dans cette école.

Ancien conseiller de Nicolas Sarkozy, Maxime Tandonnet décrypte l'exercice de l'État pour le FigaroVox. Il est l'auteur de nombreux ouvrages historiques, dont «Les parias de la République» (éd. Perrin), et vient de publier «André Tardieu - L'incompris» (Perrin).

Parmi les orientations que devait présenter le président de la République le 15 avril figurait, semble-t-il (rien n'est confirmé), la suppression de l'ENA. Au-delà d'une vraie-fausse annonce, les projets d'abolition de cette école sont aussi anciens que l'institution elle-même. Ils émanent souvent d'anciens élèves qui ayant brillamment réussi en politique, préconisent sa disparition comme un moyen de se dédouaner de cet héritage - encombrant pour leur image - auquel ils doivent toute leur carrière.

Et puis, dès lors qu'une équipe au pouvoir est en difficulté, privée de boussole et sombrant dans l'impopularité, comment ne pas céder à la tentation de jeter cette école en pâture à la vindicte populaire, en faire le coupable idéal à la place des vrais responsables, c'est-à-dire les décideurs politiques? Et par la même occasion déclencher un psychodrame recouvrant les vrais sujets de préoccupation des Français que les gouvernements ne parviennent pas à régler (chômage, pouvoir d'achat, maîtrise des frontières, violence...) Déjà en 1991, en plein crépuscule du mitterrandisme, Mme Edith Cresson, Premier ministre décidait de «faire un exemple» en transférant l'Ena de Paris à Strasbourg. Toutefois, elle qui avait la réputation de détester les «énarques», eut la sagesse de ne pas préconiser l'abolition de l'Ecole.

La question de fond que pose l'idée de sa suppression est simple: qui mettre à la place des anciens élèves de l'Ena qui ont passé un concours extrêmement sélectif, à un poste pour environ cent candidats issus des formations déjà les plus sélectives (dont des agrégés, des X, des ingénieurs, des HEC et autres écoles de commerce, des anciens élèves de Science po, des docteurs en droit, etc)? Les lauréats des trois concours de l'ENA (étudiants, jeunes fonctionnaires et salariés du secteur privé) sont des personnes qui ont trimé pendant des années pour préparer et réussir un concours dans l'espoir de devenir préfets, ambassadeurs ou directeurs d'administration. Par qui les remplacer?

Bien sûr, rien n'est intouchable: transformer le contenu de la scolarité dispensée à l'ENA pour la rapprocher du terrain est une nécessité impérieuse. Mais supprimer cette école est un tout autre sujet. Cela reviendrait pour l'essentiel à remettre en vigueur un système de recrutement fondé largement sur la cooptation (qui lui préexistait). Le choix des ambassadeurs, des préfets, des directeurs d'administration serait laissé à la seule discrétion des responsables politiques, aux ministres, qui recruteraient des collaborateurs dans la société civile, en fonction de leurs réseaux de relations.

Où iraient-ils puiser en priorité? Sans doute dans les pépinières traditionnelles des partis politiques, du RN à LREM, que sont les militants dévoués à leur cause, ou bien dans des structures parallèles à l'image de l'UNEF pour le parti socialiste. On peut aussi imaginer que les liens familiaux, amicaux, claniques soient fortement sollicités. C'est déjà le cas pour une partie de la fonction publique ouverte aux nominations au tour extérieur. La cooptation se substituerait au concours comme mode de recrutement principal dans l'encadrement supérieur de l'État.

La suppression de l'ENA présenterait ainsi l'inconvénient de priver la haute fonction publique de femmes et d'hommes qui, avec leurs qualités et leurs défauts, ont au moins montré, à travers les épreuves du concours, leur détermination à se mettre au service de l'État. Et cela au profit de personnalités dont l'unique distinction tiendra à l'appartenance à un réseau clanique, politique, amical, à une famille ou une dynastie. Le danger est ainsi de favoriser encore plus à l'avenir le népotisme et le copinage, c'est-à-dire une fonction publique dès lors fondée sur l'obséquiosité, l'esbroufe et la médiocrité plutôt que sur le mérite.

L'accusation qui est faite à cette école de favoriser les inégalités sociales est d'ailleurs fallacieuse. Des statistiques montrent bien au contraire qu'elle permet à des personnes issues de tous les milieux et sans réseau, sans relations, de se hisser par leur seul travail et performance intellectuelle au plus haut niveau de l'État. Certes, à l'image de la société française, la part des milieux aisés est surreprésentée à la sortie de l'ENA comme elle l'est hélas dans toutes les sphères dirigeantes ou influentes. Mais qu'en sera-t-il le jour où le recrutement de la haute fonction publique sera livré à la seule cooptation, c'est-à-dire aux réseaux familiaux, politiques et claniques?

Le vrai reproche que l'on peut faire à cette école est ailleurs. Le scandale tient à la consanguinité entre une infime partie de la haute fonction publique issue de l'ENA et la classe politique, à l'image d'ailleurs des deux derniers occupants de l'Élysée. Pour lutter contre ce phénomène, comme en Angleterre, une solution serait d'obliger ceux qui s'engagent en politique à démissionner de la fonction publique. Tout le monde le sait mais personne n'a

jamais eu le courage de le faire. De fait, les individus qui ont utilisé l'ENA pour accomplir leur dessein politique et une fois parvenus à leurs fins, se retournent en crachant dans la soupe, sont une infime minorité, directement à l'origine de l'image ambiguë que donne cette école dans une partie de l'opinion: 2% à 3% des anciens élèves tout au plus.

Les autres sont des hauts fonctionnaires qui ont choisi le beau métier de serviteur de l'État et de leur pays, remplissent leur mission dans l'anonymat et la discrétion, face à des circonstances parfois difficiles. Ils ont choisi la voie de l'épreuve intellectuelle du concours pour se donner un métier, préfet, ambassadeur, directeur d'administration centrale, plutôt que le jeu des réseaux claniques, familiaux et du copinage qui caractérise la plupart des autres filières de promotion sociale. Supprimer l'ENA et avec elle le principe du concours de haut niveau, faire de cette Ecole le bouc émissaire des lâchetés, des renoncements et de la bêtise ambiante, serait une mesure démagogique.

Henri IV et Louis-Le-Grand : "Le mérite est un enjeu de lutte"

Louise Turret, 24 février 2022

Louise Turret s'entretient avec le sociologue Paul Pasquali, auteur de "Héritocratie" (La Découverte, 2021) pour parler des polémiques autour du mode de recrutement des élèves des lycées parisiens, après l'annonce de la fin de la sélection sur dossier à Henri IV et Louis-Le-Grand.



Des étudiants devant le lycée Louis le Grand à Paris.

• Crédits : LOIC VENANCE / AFP – AFP

Le débat sur l'entrée des lycées Henri IV et Louis-Le-Grand dans la procédure informatisée d'affectation - qui marque par conséquent la fin de la sélection sur dossier des élèves de ces lycées - agite l'opinion bien au-delà du Ve arrondissement de Paris. Les tribunes se multiplient et se répondent : les unes pour dénoncer le manque d'ouverture sociale de ces établissements réputés, les autres pour pronostiquer la fin de l'excellence dans l'école publique.

Dans Héritocratie, un essai paru à la rentrée 2021 aux éditions La Découverte, le sociologue Paul Pasquali retraçait l'histoire des débats autour de l'ouverture du recrutement des grandes écoles, de la IIIe République à Parcoursup. Louise Turret, productrice de l'émission *Etre et savoir*, s'est entretenue avec le chercheur et lui a demandé ce qu'il pensait des arguments mobilisés en 2022. Pour ce dernier, le premier et le plus important est celui de la baisse du niveau dans des établissements d'excellence.

Paul Pasquali : La baisse du niveau demeure un argument défensif utilisé depuis à peu près un siècle par toutes les filières d'élite dès qu'une réforme un peu ambitieuse est engagée. Par

exemple, dans les années 1920-1930, au moment du débat sur l'école unique et le rapprochement entre enseignement primaire et secondaire, c'était déjà ce qu'avançaient les élites conservatrices pour justifier leur refus de voir des élèves issus du primaire - mais qui ne maîtrisaient pas les humanités classiques ni le latin - accéder au secondaire. En 2001 aussi, lors de la mise en place à Sciences-Po Paris des conventions ZEP par Richard Descoings, il y eut une levée de boucliers des élites et de quasi toutes les grandes écoles : leur argument était que cette voie d'accès dérogatoire ferait baisser le niveau de Sciences-Po.

Plus récemment, en 2009, une vive polémique a opposé la Conférence des grandes écoles à un certain nombre d'acteurs politiques ou dirigeants d'école, dont Richard Descoings, à l'époque directeur de Sciences-Po Paris. À l'époque, Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur, annonçait un objectif de 30% de boursiers dans les grandes écoles, mais la Conférence des grandes écoles, était contre tout quota. Son directeur, Pierre Tapie, par ailleurs directeur de l'ESSEC, a dénoncé dans une tribune une mesure selon lui attentatoire à l'excellence et à l'élitisme républicain, en disant qu'une hausse trop forte du taux de boursiers allait faire baisser le niveau moyen. Cela avait déclenché une très vive polémique. Mais surtout, ses propos, qui ne résistaient pas à l'analyse statistique, sont apparus comme une marque de mépris.

De plus, on sait désormais que les modes de sélection actuels sont imparfaits et ne repèrent pas toutes les formes d'excellence. Pourquoi dès lors s'en tenir à ce statu quo et ne pas recruter les meilleurs élèves et étudiants, "d'où qu'ils viennent ?"

Louise Turret : Même si on est fils d'agrégé.e, de normalien.ne ou de polytechnicien.ne, il faut énormément travailler pour intégrer Louis-Le-Grand ou Henri IV. On peut donc mériter même si on est un héritier ?

Paul Pasquali : Certes. Mais pensez-vous que celles et ceux qui vont dans des lycées moins connus, moins côtés, ne travaillent pas aussi ? Dans cette histoire, on mélange différents registres. Le niveau scolaire n'est pas mis en cause par la réforme qui concerne Henri IV et Louis-Le-Grand. On recrutera toujours en fonction des notes. La question, c'est le critère du domicile familial. Ce critère social, selon lequel il suffit d'habiter les beaux quartiers pour accéder aux meilleurs établissements, ne fait plus consensus aujourd'hui. Cette inégalité, d'habitude on la repère quand il s'agit des ghettos de pauvres, beaucoup moins quand il s'agit de ghettos de riches. Or la question de l'égalité des chances doit être posée partout, parce qu'elle concerne aussi bien les pauvres, les classes cultivées que les non - ou peu - diplômés. Au fond, cette polémique montre l'hypocrisie de la rhétorique de l'amont. Du côté des classes préparatoires et des grandes écoles, le discours consiste à dire qu'il faut travailler la mixité sociale plus tôt dans la scolarité. Ces justifications sont rabâchées depuis des décennies pour justifier la lenteur des progrès en termes d'ouverture sociale dans les filières d'élite. Et quand enfin, l'État s'occupe de cet "amont", on trouve de nouvelles excuses pour justifier et maintenir le statu quo. Les deux lycées les plus ancrés dans le système français des grandes écoles se plaignent de ne pas garder la maîtrise dérogatoire de leur recrutement en classes de seconde !

Louise Turret : Que pensez-vous de l'argument qui consiste à dire qu'il faut des filières d'hyper excellence dans l'enseignement public ?

Paul Pasquali : Le problème qui se pose à travers cette polémique, c'est que les familles dotées d'un fort capital culturel ne jouent plus le jeu de la méritocratie et de l'ouverture sociale dès qu'elles n'y ont plus intérêt. Elles dénoncent alors ces règles et menacent de partir vers le privé comme le font déjà une partie des classes sociales aisées. Si elles restent dans l'enseignement public, c'est parce qu'elles demeurent attachées à un statu quo qui leur bénéficient directement, qui leur permet de façon dérogatoire d'assurer un avenir à leurs enfants, assurant la transmission de l'héritage culturel. Menacer de partir dans le privé, au fond, c'est du chantage.

On peut d'ailleurs espérer qu'il y aura des réformes à l'avenir qui mettront l'enseignement privé d'élite sur le même pied que l'enseignement public et qu'on sortira de cette hypocrisie. Il faut bien avoir en tête qu'on voit que le mérite n'est pas quelque chose de figé, ni une notion juridique qui serait codifiée dans des textes. Le mérite est un enjeu de lutte.

Louise Turret : Les défenseurs du statut d'exception plaident que l'ouverture sociale est déjà mise en place dans les lycées de la Montagne Sainte-Geneviève...

Paul Pasquali : Les chiffres montrent que leur portée est limitée [une étude menée par le laboratoire de l'École d'économie de Paris publiée en janvier 2021 montrait que la diversité sociale n'a pas progressé en dix ans dans les grandes écoles, ndlr]. Dans mon livre, je montre que les filières d'élite font cela depuis très longtemps. Même dans les années 1980-1990, il y avait déjà un peu ces contre-discours. Mais la nouveauté, c'est qu'aujourd'hui, on est plus dans la dénégation que dans le déni. Au lieu de dire que ça n'existe pas, on va plutôt reconnaître les inégalités existantes mais en minimiser l'ampleur et décliner toute responsabilité. C'est une manière d'utiliser l'ouverture sociale comme un bouclier, comme un symbole très efficace, même si on peut voir ça aussi comme une forme de cynisme ou d'hypocrisie, puisque les statistiques montrent que cette ouverture sociale, depuis vingt ans, est très, très réduite et que les dispositifs sont en fait limités au minimum. J'ai déjà alerté sur ce point en 2014, dans mon ouvrage Passer les frontières sociales (La Découverte).

La participation à des dispositifs labellisés du type "Cordées de la réussite" - c'est le cas à Henri IV et Louis-Le-Grand - par exemple, c'est quand même la moindre des choses pour des établissements aussi emblématiques. En fait, c'est simplement une obligation ministérielle que remplissent tous les établissements de France, sélectifs ou moins sélectifs, à Paris comme en province.

Louise Turret : Cette relation trouble au mérite date-t-elle d'aujourd'hui ?

Paul Pasquali : Non en effet. L'École normale supérieure a pu, pendant des années, se référer à ces anciens élèves connus qui ont marqué l'histoire, d'Édouard Herriot à Georges Pompidou, ces boursiers célèbres qui prouvaient que l'ENS avait été une école ouverte et le restait. Mais aujourd'hui, ce genre d'exemples édifiants manque, on se réfère alors plutôt à l'existence de dispositifs comme les Cordées de la réussite, le tutorat, les fondations, etc. En oubliant qu'en réalité, on parle d'effectifs extrêmement réduits.

Il faut poser la question, justement, du droit d'accès et du coût d'entrée inégal pour les différents groupes sociaux aux filières d'élite avant et après le baccalauréat. Celles dans lesquelles on suit une scolarité et on obtient les diplômes qui feront que vous serez réellement considéré toute votre vie comme méritant. Cette inégalité devant la définition même du mérite est beaucoup plus fondamentale que celle des diplômes.

La rémunération au mérite : pas si simple...

Claire Boulland, 3 avril 2018



plainpicture/Cultura/Stuart Anning

Principalement adeptes de la reconnaissance « semi-collective », les territoriaux ne savent que trop bien les risques d'une rémunération plus individualisée, l'un des chantiers que souhaite lancer le gouvernement.

Le dispositif actuel récompensant « l'engagement professionnel et la manière de servir » des agents n'a même pas quatre ans que, déjà, le gouvernement planche sur une meilleure reconnaissance de l'implication individuelle et collective. Le Rifseep a deux composantes : une obligatoire, l'IFSE ; l'autre, non reconductible automatiquement, le CIA. C'est par le biais de ce deuxième outil que le mérite d'un agent est réévalué chaque année.

Aucune donnée n'existe sur la mise en place de ce CIA au niveau national. La seule disponible provient du baromètre HoRHizons 2017 publié en octobre dernier et concerne le régime indemnitaire dans son ensemble : le Rifseep a fait l'objet d'une délibération dans 45 % des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale.

FOCUS - Enquête sur le CIA

Combien de collectivités ont mis en place le CIA ? Selon nos informations, la Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale entend investiguer et récolter des données à ce sujet.

Sans doute que la circulaire du 3 avril 2017 de la direction générale des collectivités territoriales enjoignant ces dernières à le mettre en place a pu agir comme un électrochoc, imagine Jean-Pierre Bouquet, maire (PS) de Vitry-le-François (143 agents, 13 150 hab., Marne) et président de la formation spécialisée « questions institutionnelles, statistiques et études » du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Diverses conceptions

A la lecture de certaines délibérations prises sur le Rifseep, il est certain que redéfinir le mérite ne sera pas chose aisée : chaque collectivité en a sa propre vision.

Quelques mois avant la création de la « collectivité unique », la collectivité territoriale de Corse (1 412 agents, 330 000 hab.) par exemple, est allée assez loin dans la description de ce qu'elle considère relever du mérite. Des points (allant de 0 à 4) sont attribués selon le degré d'autonomie, la capacité à planifier des activités en fonction des contraintes du service, les déplacements quotidiens d'un lieu à un autre, l'absentéisme (réduction de 15 % de la prime après le seizième jour d'absence), etc. Est-ce le bon moyen de donner envie à un agent de s'investir davantage ?

Cela n'a en tout cas pas prémuni la ville de Suresnes (1 186 agents, 48 100 hab., Hauts-de-Seine) d'accrochages avec son personnel. Elle est souvent citée comme un exemple à suivre pour ses six niveaux d'évaluation (de « très insuffisant » à « exceptionnel »). Mais en 2016, sur les 1 300 agents municipaux concernés, une cinquantaine aurait contesté leur évaluation, estimant qu'au lieu d'avoir la note « B » stabilisant le montant de leur prime, ils méritaient le « B + » qui leur aurait permis de voir cette variable augmenter de 10 à 15 %.

Si les rémunérations étaient amenées à être plus individualisées, nombreux sont ceux qui craignent que le dévouement ne devienne excessif (travail le soir et le week-end, « surprésentisme »...).

FOCUS - La PFR déjà inadaptée

Créée en 2008, la prime de fonctions et de résultats (PFR) avait été jugée « inadaptée » à certaines catégories d'agents, complexe à mettre en œuvre et a révélé « une trop grande hétérogénéité des pratiques de cotation ».

Pour l'heure, d'après Patrick Coroyer, président de l'ANDRHDT, « il existe extrêmement peu de cas de reconnaissance du mérite individuel. Les collectivités préfèrent récompenser le semi-collectif, c'est-à-dire l'intelligence collective et le travail collaboratif, plus en phase avec l'image de la fonction publique, via des indemnités de mission ponctuelle et des primes au projet ». Le hic : de telles variables ne peuvent concerner que des catégories A ou A+ (représentant seulement 10 % des effectifs de la territoriale selon la dernière édition du rapport annuel sur l'état de la fonction publique).

Seraient donc pénalisées les autres catégories, pour lesquelles « comparer la productivité de tous les postes serait bien compliqué », estime Patrick Coroyer. Avant d'ajouter que le mérite individuel peut être valorisé par l'avancement de grade et les promotions internes.

L'Association des DRH des grandes collectivités, de son côté, considère à cet égard qu'il faudrait renforcer les leviers dont les managers disposent pour promouvoir les agents mais aussi pour les recadrer en cas d'indiscipline ou d'insuffisance professionnelle.

Une rémunération plus individualisée pénaliserait aussi les collectivités disposant de peu de moyens. Cette raison est évoquée par celles n'ayant pas mis en place de CIA. Après le lancement de son plan d'austérité en juin 2016 (réduction des effectifs dans un service de santé scolaire, fermeture d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, etc.), il aurait été impensable de le faire pour la ville de Grenoble (3 000 agents, 160 650 hab.).

« Redistribuer seulement trois sous, cela créerait des tensions », explique Pascale Frery, la DRH. Pour autant, la ville se lance dans le chantier « urgent » de la reconnaissance de l'égal mérite entre les femmes et les hommes. Un travail pour coter des postes de manière collégiale s'est engagé. Bilan attendu en 2019.

Questions en suspens

« Le salaire sera-t-il augmenté ou est-ce que la partie accessoire va prendre le pas sur la partie indiciaire ? » interroge Johann Laurency, du syndicat FO Territoriaux. Et, comme le suggérait récemment le ministre de l'Action et des comptes publics, les salaires dépendront-ils des appréciations livrées régulièrement par les citoyens ? Les bribes d'intentions lâchées auprès des médias inquiètent.

Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, parle d'une stratégie délibérée de « démonétiser, dans tous les sens du terme », les métiers de la fonction publique pour les rendre « non attractifs » et montrer la sortie au « stock ». Pour Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François, les employeurs auront à prendre part à ce débat, au nom de leur libre administration, pour déterminer le cap et les limites à ne pas franchir.

FOCUS - La fin annoncée du Rifseep ?

Comme leurs prédécesseurs, le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin, et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, Olivier Dussopt, veulent moderniser la politique de rémunération dans la fonction publique. Objectif : aller plus loin sur la reconnaissance des mérites et l'implication individuelle et collective. Une façon d'annoncer la remise en question du régime indemnitaire existant (Rifseep) ?

Le dispositif est jeune et immature : tous les arrêtés pris pour la fonction publique d'Etat et applicables à la territoriale pour certains cadres d'emplois ne sont pas encore parus. Certains pensent qu'ils ne le seront même jamais... La réunion d'ouverture de ce chantier sur la rémunération devrait se dérouler la semaine du 28 mai, avec une réunion de conclusion à la mi-octobre. Il y aura aussi le « rendez-vous salarial 2018 », entre le 10 et le 20 juin.

FOCUS - « Il faut mieux former les managers à l'évaluation du mérite »

Aurélien portejoie, psychologue du travail au CDG de la Côte-d'Or
[CDG de la Côte-d'Or (692 communes, 224 établissements publics affiliés, 7 027 agents)]

« L'agent est en droit d'attendre une reconnaissance du travail accompli sur quatre aspects : ses résultats, bien sûr, quantifiables par rapport aux attendus ; sa qualité professionnelle [rendu en temps et en heure de documents demandés par exemple] ; ses

qualités humaines [le relationnel avec ses collègues] ; et son investissement, c'est-à-dire l'énergie déployée pour tenter d'atteindre un objectif, sans forcément y être parvenu. Pour bien évaluer tous ces aspects, le manager doit prendre le temps de connaître les agents, cela implique de beaucoup discuter avec eux au quotidien. Et c'est à ce niveau que cela coince : ils sont aujourd'hui pris par des problématiques qui ne leur laissent pas l'opportunité de le faire. Il faudrait des managers mieux formés à cela. N'oublions pas qu'il peut être très violent pour un agent, qui pense aux tâches qu'il a à accomplir dès le réveil, de se voir attribuer une mauvaise note. Il faut pouvoir lui donner des éléments factuels, négatifs comme positifs. Sinon, cela peut être extrêmement démotivant et provoquer des dégâts. »

FOCUS - L'assurance statutaire pour ne pas sanctionner les agents absents

Djames bourbouna, élu FA-FPT au comité technique
[CDG du Nord 25 000 agents • 940 collectivités affiliées]

Depuis février 2016, 303 collectivités sur les 940 affiliées ont saisi le CTPI du CDG du Nord au sujet de délibérations sur le Rifseep. « Parmi elles, 98 % n'explicitent pas les modalités d'attribution du CIA. Elles font souvent des copiés-collés des modèles créés par le CDG par manque de temps et d'ingénierie », constate le secrétaire de la FA-FPT du Nord, élu au CTPI, Djames Bourbouna.

Souvent, le mérite serait dévalué par le taux d'absentéisme de l'agent, pour des arrêts de maladie ordinaire, de grossesse voire des accidents de travail. Cela s'explique par le fait que les collectivités continuent de verser les salaires des agents dans ces cas. Le coût moyen est d'environ 15 000 euros pour une maladie ordinaire, 45 700 euros pour une hospitalisation d'un mois, assortie d'un mois de rééducation, 600 euros pour un congé de maternité, détaille de CDG du Nord sur son site. Le CIA servirait ainsi de variable d'ajustement.

« C'est oublier qu'il est possible de contracter une assurance statutaire pour se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale... Et de ne pas faire payer ces derniers aux agents. Il est dommage que l'assurance statutaire soit si peu connue », déplore le syndicaliste.

L'arbitraire des chances

À propos de : Michael Sandel, La tyrannie du mérite, Albin Michel
par **Ophélie Desmons**, le 13 octobre 2021

Le mérite est un concept douteux : nos talents sont le plus souvent immérités et très largement dépendants des contextes sociaux et familiaux. Mais c'est aussi un concept dangereux : les perdants du système ont une mauvaise image d'eux-mêmes.

L'idée de méritocratie a de quoi séduire. Annonçant une rupture avec le modèle des sociétés traditionnelles dans lesquelles les positions sociales et la richesse étaient héritées, elle résonne comme une promesse d'égalité des chances. Elle prédit une société dans laquelle chacun pourra aller aussi loin que ses talents et son travail le porteront. Elle rejoint ce faisant nombre de nos intuitions sur ce que devrait être une société juste. Pourtant, dans La tyrannie du mérite, loin de défendre l'idéal méritocratique, Michael Sandel en propose une critique radicale. Il en dénonce les effets délétères sur les sociétés démocratiques et s'efforce de proposer un idéal de rechange.

Le mérite, concept douteux

Que Sandel s'emploie à produire une nouvelle critique du mérite peut nous étonner. Avant lui, dans Théorie de la justice publié en 1971, John Rawls avait en un sens réglé la question en démontrant que le critère du mérite ne constitue pas une solution satisfaisante au problème de la justice distributive, c'est-à-dire à la question de savoir comment répartir les avantages sociaux de façon équitable. Sandel, qui a consacré son premier livre paru en 1982 à une critique détaillée de la théorie rawlsienne de la justice comme équité, n'est évidemment pas sans le savoir. Il reprend d'ailleurs les principaux arguments de Rawls et souligne avec lui que ce que le sens commun prend pour du mérite est en réalité l'effet d'un triple arbitraire.

Premièrement, la méritocratie promet la corrélation des places sociales et des talents. Mais les talents sont parfaitement immérités. Ce sont des dons inégalement répartis, des cadeaux résultant d'une loterie naturelle qui gâte arbitrairement certains et défavorise d'autres. Une société qui distribue les places et les revenus sur cette base pourra sans doute se targuer d'atteindre l'efficacité puisque ceux qui parviennent à telle ou telle fonction ont les qualités requises. Il est néanmoins loin d'être évident qu'elle réalise la justice : ceux qui sont dépourvus de talent n'y sont pour rien.

Sandel, comme Rawls, reconnaît néanmoins qu'on peut rétorquer que les dons ne sont d'abord en nous qu'en puissance et qu'ils ne s'actualisent qu'au prix d'efforts dont le mérite nous revient. Ce qu'une personne tire de ses dons est donc mérité, puisqu'elle a fourni les efforts nécessaires à leur développement. Mais Rawls et Sandel répondent que la capacité à faire des efforts dépend également de conditions imméritées et notamment d'un contexte

familial favorable (ou défavorable) à la transmission du goût de l'effort. Or, personne ne mérite les qualités ou les défauts de la famille dans laquelle il est né.

Troisièmement, le fait de posséder des attributs auxquels la société accorde de la valeur résulte d'un heureux alignement des planètes. Sandel l'illustre ainsi : « *LeBron James gagne des dizaines de millions de dollars en jouant au basket (...); il possède des dons athlétiques prodigieux, mais il a aussi la chance de vivre dans une société qui les valorise et les récompense (...) plutôt qu'à Florence pendant la Renaissance, où l'on recherchait les peintres de fresques plutôt que les joueurs de basket.* »

Si nous naissons tous avec certains talents, encore faut-il qu'ils soient valorisés dans la société dans laquelle nous vivons. C'est là un fait parfaitement contingent, qui n'a aucun rapport avec notre mérite ou notre démerite personnel.

Rawls en conclut que le mérite est un concept douteux et que nous devons simplement renoncer à l'intuition suivant laquelle réaliser la justice distributive, c'est donner à chacun ce qu'il mérite. Sandel juge pourtant ces arguments insuffisants. Preuve en est, à son avis, qu'ils n'ont pas suffi à convaincre les hommes et femmes politiques d'abandonner l'idéal méritocratique.

La méritocratie, un idéal politique dominant

Selon Sandel, insensibles à cette critique philosophique, les responsables politiques qui se sont succédé ces quarante dernières années aux États-Unis et en Europe ont unanimement adopté un modèle méritocratique. D'abord embrassé par les adeptes de l'économie de marché comme Margaret Thatcher et Ronald Reagan, il a traversé le clivage politique gauche – droite pour imprégner les discours et les politiques de Tony Blair ou Bill Clinton. Barack Obama est finalement celui qui, plus que tous les présidents américains réunis, a fait les louanges de la méritocratie, déclarant par exemple que ce qui compte c'est « de s'assurer que ces jeunes gens intelligents et motivés (...) [aient] la chance d'aller aussi loin que leur talent, leur éthique du travail et leurs rêves le permettent ». Tous ont contribué à imposer l'idée que les démocraties contemporaines devaient être de grandes méritocraties.

Ils ont en outre affirmé que l'éducation est la condition de réalisation de cet idéal. La formation universitaire a en particulier été conçue comme le vecteur principal de la mobilité ascendante. Plus de trente fois durant sa présidence, Bill Clinton a ainsi expliqué que « tout le monde devrait aller à l'université » parce que « ce que vous gagnez dépend de ce que vous apprenez ».

Cette « diplômanie » n'est pas, selon Sandel, qu'une façon de lutter contre les discriminations et de garantir l'égalité des chances. Elle traduit surtout le fait que ces responsables politiques ont accepté le capitalisme global et son corollaire : la compétition mondialisée pour les emplois. Selon les termes employés par Obama, « vous avez des milliards de gens, de Pékin à Bangalore en passant par Moscou, qui sont tous en concurrence directe avec vous (...). Si vous n'avez pas une bonne formation, il est difficile de trouver un travail qui vous permette de gagner votre vie honorablement ». Puisque le marché mondialisé de l'emploi est une réalité à laquelle nous ne pouvons rien, la meilleure chose à faire est d'encourager les individus à se former afin qu'ils y soient compétitifs. Travailler dur pour développer ses talents, aller à l'université et décrocher un diplôme permettra à chacun de s'assurer une place dans cette compétition mondiale.

Sandel montre néanmoins que cet idéal est démenti par les faits. Seul un Américain sur quatre est aujourd'hui titulaire d'un diplôme de premier cycle. Les travaux empiriques, comme ceux

de Thomas Piketty, montrent en outre que les inégalités de revenus se sont accrues ces quarante dernières années. Les revenus des 10% les plus riches ont augmenté de 121%, tandis que le revenu de la moitié inférieure de la population n'a enregistré aucune progression. Enfin et surtout, la mobilité sociale intergénérationnelle diminue : alors que 90% des enfants nés dans les années 1940 ont mieux gagné leur vie que leurs parents, seule une moitié de ceux qui sont nés dans les années 1980 a dépassé le revenu des parents. Aujourd'hui, seuls 4% des Américains nés dans le quintile inférieur se hissent dans le quintile supérieur à l'âge adulte. Alors que les responsables politiques décrivent souvent la méritocratie comme une réalité plutôt que comme un idéal à atteindre, les faits décrivent une réalité différente : les pauvres sont, comparativement, toujours plus pauvres et leurs chances d'ascension sont toujours plus faibles.

Une critique originale du mérite

Face à cette domination politique de l'idéal méritocratique, il est urgent selon Sandel d'en formuler une nouvelle critique. Celle qui se concentre sur le problème de la justice distributive est insuffisante. Elle omet de mettre en évidence le principal danger de la méritocratie : ses effets psychologiques et politiques délétères. Il faut montrer que loin d'être un idéal, la méritocratie est indésirable.

Sandel accorde une place importante à la description des effets psychologiques de la méritocratie. Dans une méritocratie réalisée, chacun est convaincu d'avoir la place qu'il mérite. Pour les perdants de ce système, la conclusion est démoralisante et humiliante. Ils doivent considérer qu'ils sont responsables de leur position d'infériorité et attribuer leur incapacité à s'élever à leur propre défaillance. Cette façon de se concevoir soi-même porte profondément atteinte, insiste Sandel, à l'estime de soi qui est pourtant un bien fondamental. Le parcours imposé aux gagnants de la méritocratie est également alarmant. Sous la surveillance de parents omniprésents, enfants et adolescents conscients de devoir conquérir leur place sont très tôt immergés dans la compétition scolaire. Leur jeunesse sous pression est employée aux activités scolaires et extra-scolaires qui rendront leur profil attractif une fois venu le moment des candidatures à l'université. Finalement « vainqueurs blessés », ils souffrent souvent d'anxiété ou de symptômes dépressifs. Un étudiant américain sur cinq déclare ainsi avoir eu des pensées suicidaires dans l'année écoulée.

Les effets politiques de la méritocratie sont encore plus problématiques : elle conduit à la destruction de tout lien de solidarité et constitue un danger pour la démocratie. Promptes à tenir les perdants pour responsables de leur situation, les élites sont peu enclines à approuver les mécanismes de redistribution fiscale. Plus encore, elles sont habitées par une forme d'hubris : pleines d'admiration pour leur propre intelligence, convaincues d'être l'unique cause de leur succès, elles n'éprouvent que mépris et dédain pour ceux qui ne sont pas parvenus à s'élever socialement. Sandel rappelle ainsi que Hillary Clinton qualifiait de « bande de déplorables » les électeurs de Trump et qu'interrogé sur les erreurs qui avaient provoqué le mouvement des Gilets jaunes, un proche conseiller d'Emmanuel Macron expliquait qu'ils avaient probablement été « trop intelligents ». Ce mépris est selon Sandel l'une des sources de la réaction populiste qui a notamment conduit à l'élection de Donald Trump.

La formulation d'un idéal de rechange

Sandel s'emploie finalement à formuler un idéal de rechange. Concernant l'admission dans les universités prestigieuses, il préconise qu'un seuil minimal soit défini et que les candidats atteignant ce seuil soient simplement tirés au sort. Les élites auront ainsi mieux conscience que leur place est en grande partie l'effet du hasard.

Plus fondamentalement, Sandel estime que nous devons sortir du prisme de la justice distributive et penser les conditions d'une justice contributive qui permettra à chacun de participer à la production du bien commun. Cela suppose de prendre certaines distances avec l'exigence libérale de neutralité et d'instaurer un débat démocratique repensant l'articulation entre les revenus et la contribution au bien commun. La pandémie de Covid-19 a placé en pleine lumière ce qui constituait déjà une réalité : ceux dont la contribution au bien commun est essentielle – soignants, salariés de la grande distribution, livreurs, etc. – sont aussi les plus mal rémunérés, alors que la contribution sociale des magnats de la finance, auquel le marché alloue une valeur marchande exceptionnelle, est loin d'être évidente. Dans chaque société démocratique, les membres devraient donc pouvoir débattre de ce qui constitue un bien, de ce qui mérite louange, honneur et rétribution. Ils devraient également réformer les politiques fiscales en fonction de leurs conclusions.

Dans les toutes dernières pages, Sandel suggère ainsi de taxer la consommation et la finance (qui ne contribuent pas substantiellement au bien commun) plutôt que le travail, qui peut donner à chacun le sentiment d'apporter une contribution significative à la vie de la communauté et qui est en ce sens l'une des conditions essentielles de l'estime de soi. Avec La Tyrannie du mérite, Sandel, qu'on considère encore parfois en France comme un mauvais critique de Rawls, continue de dessiner les contours d'une position philosophique originale et engagée. On peut sans doute interpréter sa position comme une forme de républicanisme, qui conçoit la participation politique comme une participation à un débat sur ce qui est doté de valeur plutôt que comme une participation strictement institutionnelle. En assumant une forme de perfectionnisme, c'est-à-dire en affirmant qu'il nous revient à nous, membres des sociétés démocratiques, de discuter de ce que nous voulons collectivement considérer comme un bien à honorer, il apporte en outre une contribution significative à une question dont les partisans du libéralisme politique continuent de débattre, celle des limites de l'exigence de neutralité qui pose que l'État doit exclusivement se préoccuper de ce qui est juste et s'abstenir de se prononcer sur ce qui est bien.

Michael Sandel, La tyrannie du mérite, tr. fr. A. von Busekist, Paris, Albin Michel, 2021, 384 p., 22,90 €.

François Dubet : "L'égalité des chances, le pire des systèmes, mais il n'y en a pas d'autres"

Propos recueillis par Gaïdz Minassian, le 18 décembre 2006

François Dubet, sociologue spécialiste des questions d'éducation et auteur de "L'Ecole des chances, qu'est-ce qu'une école juste", "La République des idées", Seuil, octobre 2004.

Dans votre ouvrage L'Ecole des chances, vous remettez en question le modèle de justice à l'école, notamment l'égalité méritocratique des chances. Et pourtant, vous dites, c'est une "fiction nécessaire" . Pourquoi ?

François Dubet : Ce que je pense, c'est que ce modèle de justice et d'égalité a une force essentielle : c'est qu'il n'y en a pas d'autre ! Je veux dire par là que sauf à dire que les gens vont hériter automatiquement de la position de leurs parents, ou sauf à tirer au sort la position des individus par une loterie qui dirait les uns seront médecins, les autres seront balayeurs, il n'y a pas d'autre manière de s'y prendre que d'organiser cette compétition.

Ce que je dis simplement, c'est que le fait qu'il n'y pas d'autres manière que cela ne doit pas nous rendre complètement aveugles sur les difficultés de ce modèle, sur le fait qu'il n'est probablement pas réalisable dans une société où les gens sont inégaux, ont des positions sociales inégales. Je crois que de ce point de vue-là, il faut à la fois affirmer et tendre vers ce modèle – ma position est celle d'un sceptique – et en même temps compenser, par d'autres politiques et d'autres mesures, le fait que ce modèle ne peut pas, à mon avis – et je dirai que pour le moment les faits me donnent raison en France et partout –, véritablement se mettre en place. Pour prendre un exemple très simple, je peux tenir sur l'égalité des chances les propos que Winston Churchill tenait sur la démocratie : c'est le pire des systèmes mais il n'y en a pas d'autres. A partir de là, et comme pour la démocratie, quels sont les mécanismes que l'on peut mettre en place pour compenser les effets négatifs, sachant que l'égalité des chances reste la vertu cardinale d'un système scolaire.

Vous estimez que la situation peut s'améliorer en partant de ce qui existe. En même temps, vous parlez de révolution ? Mais quelle est cette révolution ?

François Dubet : Cela peut apparaître comme une révolution mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit puisque je continue à dire : établissons l'égalité des chances, donnons plus de moyens à ceux qui en ont moins, faisons en sorte que les privilèges scolaires ne se déplacent pas uniquement vers les bons élèves qui sont aussi les élèves des classes dirigeantes, essayons de faire que l'arbitrage scolaire soit plus équitable et plus neutre qu'il ne l'est.

En même temps, il y a trois choses importantes : premièrement, puisqu'un système de ce type – et je répète il n'y en a pas d'autres – produit nécessairement des vainqueurs et des vaincus,

la première chose à faire serait de s'occuper prioritairement du sort des vaincus. Que sont devenus tous ceux qui ne sont pas rentrés dans les grandes écoles ? Et s'ils sont maltraités, s'ils n'ont rien appris, s'ils sont nuls et s'ils ne savent rien faire, on ne peut quand même pas considérer que c'est un succès ! Puisqu'un tel système produit des vaincus, essayons d'améliorer le plus possible le sort des vaincus au lieu de dire "c'est la compétition, elle est juste et malheur aux vaincus". De ce point de vue, je suis assez favorable aux politiques style Sciences-Po.

En même temps, que fait-on des 99 % d'élèves qui n'y arriveront jamais ? Je pense qu'il faut revenir à ce que j'appelle le smic : un savoir commun pour tous les élèves à la sortie du collège. Le système crée des inégalités, mais jusqu'à quel seuil peut-on accepter d'aller, notamment du point de vue des plus faibles ?

Deuxièmement, pour pondérer le système de l'égalité des chances, il conviendrait de dire que, puisque les diplômes aujourd'hui – étant donné la massification scolaire – sont un outil absolument indispensable pour se situer sur le marché du travail, alors faisons en sorte que l'on donne aux élèves des diplômes qui ont un peu de valeur. Même dans le cas où la répartition des diplômes serait juste, il n'est peut-être pas juste que certains diplômes donnent des monopoles et des rampes, que certains diplômes ne donnent rien et que l'absence de diplômes devienne un véritable handicap social. Là encore, il faut bien pondérer le système de l'égalité des chances en disant : puisqu'aller à l'école est d'une certaine manière un sacrifice pour l'individu qui y va, il faut probablement faire en sorte que chaque formation ait un minimum d'utilité sociale, c'est-à-dire que je puisse aller sur le marché du travail en disant "voilà ce que j'ai et je sais faire quelque chose".

Troisièmement, le principe de l'égalité des chances – et toutes les violences scolaires en sont la manifestation quotidienne – est un principe d'une extrême cruauté pour les individus. Quand vous êtes dans un système d'égalité des chances, vous êtes tenus de vous vivre comme le responsable de votre échec. "Vous avez eu l'opportunité de gagner, vous n'avez pas gagné, tant pis pour vous." Notre système scolaire – et c'est une caractéristique qui le distingue fâcheusement d'autres systèmes scolaires – a une très forte capacité à humilier les mauvais élèves, a une capacité de convaincre les élèves qu'ils sont nuls et qu'ils sont incapables. Je crois que l'on pourrait parfaitement essayer de dire : évidemment, les élèves sont inégaux, mais l'école doit garantir aux élèves les plus faibles un sentiment d'estime de soi, un sentiment de confiance de soi auquel tout individu a droit, même s'il n'est pas bon à l'école. Par exemple, on doit pouvoir aller dans un enseignement professionnel sans être considéré a priori comme un incapable.

On doit pouvoir rejoindre la formation permanente au cours de sa vie même si on a échoué à l'école, alors que la plupart des individus n'y vont pas, étant convaincus que de toute façon ils n'apprendront jamais rien, qu'ils en sont incapables. On ne peut donc pas faire autrement que de garder l'égalité des chances au cœur de notre dispositif scolaire – parce que, je le répète, dans les sociétés démocratiques, c'est la seule chose possible –, mais on ne peut pas être naïf au point de croire que, premièrement, on va véritablement l'atteindre, et que, deuxièmement, si on l'atteint, cela n'aura pas des conséquences forcément injustes sur les individus qui n'auront pas eu la chance, le mérite, le talent d'y réussir.

Vous vous placez du côté des vaincus. Or, dans ce que vous proposez, vous n'écartez pas l'idée qu'il y aura toujours des vaincus. Alors comment faire ? Existe-t-il un système duquel tout le monde sort avec succès ?

François Dubet : Ne soyons pas naïfs au point de croire que tout le monde finira à l'IEP. En même temps, puisqu'on n'est pas naïf et que l'on pense qu'il y aura toujours des vaincus, la question des compétences, des savoirs, de l'estime de soi que l'on donne aux vaincus en dépit de leur échec est quand même une question essentielle.

Je répète : la tradition scolaire française n'est pas la meilleure qui soit. Ce qu'on observe par exemple dans un grand nombre de pays qui ne sont pas plus égalitaires que nous, c'est qu'il y a des manières de traiter les élèves, des formes d'apprentissage, des formes de connaissances qui s'efforcent un peu plus que nous ne le faisons de ne pas humilier les vaincus. Dans les enquêtes de l'OCDE qui comparent les systèmes scolaires, il y a une question qui est posée aux élèves : "Quand tu ne comprends pas, est-ce que tu demandes au prof ?". Dans la plupart des pays du monde, 85 % des élèves demandent à un enseignant d'expliquer parce qu'ils n'ont pas compris. En France, il n'y a que 15 % des élèves qui disent " quand je ne comprends pas, je demande aux enseignants " ! Parce qu'on est dans un système où, au fond, l'organisation du mérite et de la compétition commande même les relations scolaires. Sur ce point, il ne s'agit pas de révolution. Il s'agirait de dire qu'il est déjà très injuste que les enfants des catégories les moins favorisées se retrouvent dans les filières les moins favorisées pour avoir les emplois les moins favorisés, il n'est peut-être pas nécessaire de faire à la fois qu'ils soient ignorants et qu'ils soient humiliés.

Justement, en prenant exemple sur les modèle scandinave et anglo-saxon, vous n'ignorez pas que ces modèles scolaires sont le reflet d'une culture et d'une histoire. Comment appliquer ces modèles en France ?

François Dubet : Nous savons tous que le système scolaire va mal, qu'il faut le réformer et que nous pourrions tout simplement regarder un peu comment s'y prennent les autres. Au lieu de rester trop enfermés dans cette image que nous avons d'une société absolument singulière, d'un système scolaire absolument unique, au fond, en étant à peu près convaincus qu'il est toujours le meilleur sauf à des moments dépressifs où l'on se met plus bas que terre, je crois que l'on pourrait avoir des raisonnements un peu pragmatiques là-dessus. Les élèves espagnols, lorsqu'on les teste internationalement à l'âge de 16 ans, parlent mieux l'anglais que les élèves français, alors qu'ils consacrent moins d'heures à l'apprentissage de l'anglais. Cela ne serait pas une insulte nationale que de se demander comment font les Espagnols ! Les élèves australiens ont une plus forte estime d'eux-mêmes que les élèves français. Cela ne serait pas scandaleux de regarder comment font les Australiens ! Par exemple, les Scandinaves ont une scolarité primaire et moyenne dans laquelle il n'y a pas de redoublement. On sait qu'en France, le redoublement est inefficace mais on y tient beaucoup. Cela ne serait pas scandaleux de voir comment font les Scandinaves ! Ce ne serait pas trahir notre société que de se dire que l'on pourrait parfois faire un peu mieux. Bien évidemment, je ne souhaite pas – et je ne pense que cela soit possible – de devenir demain Finlandais, Coréens, etc.

Vous stigmatisez assez souvent les enseignants, notamment sur ce qui se passe dans les salles de professeurs et leurs rapports avec les élèves. Vous parlez de passage du jugement des performances au jugement de personnes. Comment ont-ils réagi à vos idées ?

François Dubet : Le monde des enseignants est un monde extrêmement sensible...

Justement, d'où vient cette extrême sensibilité des enseignants ?

François Dubet : Parce que je crois que le monde scolaire français a été vécu comme étant le centre de la société ayant une légitimité culturelle extraordinaire. Les instituteurs étaient les hussards de la République, les professeurs étaient les témoins de la grande culture et l'école était l'espérance de la société. Je crois qu'aujourd'hui, dans une société où le niveau de consommation culturelle a considérablement augmenté, dans une société où tous les élèves vont à l'école pendant très longtemps, cette espèce d'institution un peu "cléricale" se sent menacée. Il y a un sentiment, au fond, que la place de l'école – alors même qu'elle n'a jamais été aussi puissante – n'est plus ce qu'elle était.

Puis, un autre point extrêmement important qui explique la réactivité très forte des enseignants, c'est que les conditions subjectives de travail sont devenues considérablement plus difficiles. Vous comprenez, faire la classe à des petits paysans en se disant que dans le meilleur des cas, un tiers ou la moitié d'entre eux auront le certificat d'études, ou faire la classe à des lycéens dont les deux tiers étaient des enfants de la bourgeoisie et le dernier tiers des enfants des classes moyennes qui avaient un désir forcené de travail et de réussite, c'était extrêmement facile ! Aujourd'hui, évidemment, vous êtes dans un monde complètement désajusté, c'est-à-dire que tous les élèves sont là, leur rapport à la culture scolaire est loin d'être fixé, les élèves comme leurs parents sont convaincus que faire des études sert à quelque chose mais ils ne savent pas trop à quoi cela les destine. C'est très difficile aujourd'hui de faire la classe. Et quand vous avez ce monde qui, d'une part, a le sentiment d'une chute symbolique, et d'autre part, a des conditions de travail de plus en plus difficiles, évidemment la tendance naturelle, c'est le repli, la défense, fermer le sanctuaire.

Je crois que les problèmes de l'école ne se réduisent pas aux problèmes des attitudes subjectives des enseignants et des élèves. Les enseignants sont pour la plupart d'entre eux des gens généreux.

La question c'est qu'en fait, enseignants et élèves sont dans un piège. Ce piège, c'est l'affirmation continue que tout le monde doit réussir à aller au plus haut, et c'est l'expérience quotidienne que cela ne marche pas. On finit, quand on est élève, par détester ces enseignants qui vous mettent devant des exigences que vous ne pouvez jamais atteindre, et vous avez le sentiment que vous échouez en permanence. Et les enseignants ont un sentiment parallèle : "J'ai passé un Capes, une agrégation, j'ai un haut niveau de culture et j'ai des élèves très loin de ça." Je crois qu'il faut aujourd'hui sortir de ce piège. Ce qui me chagrine et qui m'inquiète beaucoup, c'est que dans le monde de l'école et autour de lui, c'est que la sortie de cette situation, c'est le retour au passé.

On a eu la méthode syllabique ; aujourd'hui, c'est la grammaire. Il y a des nostalgies de blouses grises, de règlements intérieurs. Je crois que cela est vraiment catastrophique. Soit on s'enferme dans le piège, soit on finira par dire : "la plupart des élèves n'ont pas leur place à l'école, vous pouvez sortir". Donc, je crois qu'il faut admettre que nous avons changé la nature du système scolaire avec l'égalité des chances méritocratique et l'école de masse. Et même si cela nous fait moyennement plaisir, il faut en tirer les conséquences de manière à ce que l'école soit un peu plus juste, un peu plus efficace, un peu plus vivable qu'elle ne l'est.

Que manque-t-il alors ? la volonté politique ?

François Dubet : Fondamentalement, le problème, je crois, est politique. Toute la difficulté est là. Je prends un exemple que vous allez trouver cruel de ma part : tous les étudiants français acceptent de se livrer à des jeux de sélections extrêmement féroces : classes prépa,

mention au bac, mention dans les IUT. Mais si vous dites "je filtre à l'entrée des universités", ce sont des centaines de milliers de gens dans la rue, alors que par ailleurs ces mêmes gens acceptent la sélection féroce. Vous êtes devant un monde où les symboles jouent un rôle essentiel. C'est une première difficulté.

La deuxième difficulté, c'est que si vous considérez aujourd'hui que l'école distribue des gagnants et des perdants, on n'imagine pas aisément que les gagnants vont vouloir changer des règles qui les favorisent. Moi qui ne suis pas un sociologue marxiste, sur l'école, je suis assez "lutte de classes". La violence des intérêts en jeu est très grande.

La troisième chose qui rendra ces réformes difficiles, c'est que le monde de ceux qui échouent à l'école ou qui sont marginalisés ou exclus de l'école considère grosso modo qu'il n'a pas vraiment de légitimité pour intervenir dans un débat scolaire. Ce qui fait qu'un débat scolaire est presque toujours un débat d'experts, d'enseignants, de professeurs, de classes moyennes, d'intellectuels, alors qu'en réalité tout le monde va à l'école. Cela crée des difficultés politiques extrêmement sérieuses. Chacun peut s'accorder sur le fait qu'il y a de grands problèmes, mais en même temps si chacun regarde devant sa porte et ses intérêts, ceux qui s'en tirent pas trop mal ont plutôt tendance à dire "gardons le système tel qu'il est".

Le mérite est-il encore un idéal démocratique ?

Marie-Dru-Bellat, professeure des universités émérite en sociologie, Observatoire sociologique du changement, Sciences Po, le 19 mai 2021,



Face au problème crucial sur lequel butent toutes les sociétés – comment répartir les « places » et choisir ceux qui nous gouvernent -, nous avons, depuis la Révolution, mis en avant le mérite. Shutterstock

À l'heure où une large frange de la jeunesse aborde les examens et concours censés certifier les mérites de chacun, croit-on encore vraiment au bien-fondé de ces épreuves ? La réponse est sans doute... oui et non.

Non, au vu des critiques récurrentes des évaluations et des inégalités scolaires. Oui, quand on observe que les premiers intéressés (soutenus par leurs parents) se plient, sans trop broncher, à ces rituels de fin d'année, quand on voit que le poids exorbitant des diplômes sur les carrières professionnelles n'est guère contesté, ou encore, qu'en France comme en Europe, nous confions les rênes du pouvoir à des élites hyper diplômées...

Face au problème crucial sur lequel butent toutes les sociétés – comment répartir les « places » et comment choisir ceux qui nous gouvernent –, nous avons, depuis la Révolution, estimé que la naissance, l'héritage de père en fils, ou une incertaine supériorité naturelle ne pouvaient plus prévaloir. Et c'est ainsi que nous avons mis en avant le mérite, et, pour trancher sur sa délicate définition, le mérite tel que mesuré par l'institution scolaire.

Une longue histoire

Le mérite est certes une idée bien plus ancienne. Toute une pensée philosophique s'est confrontée à ces questions redoutables, et, de Platon et Aristote à Confucius, elle a privilégié la figure du sage, savant parfois, mais surtout doté avant tout de solides vertus morales et civiques. Les élites devaient être capables de promouvoir le bien commun et les solidarités, ce que nous appelons aujourd'hui la cohésion sociale.

De leur côté, les religions (notamment l'éthique protestante, telle qu'étudiée par Max Weber) ont insisté sur le fait que nous sommes libres de faire le bien ou le mal, et que, dès notre passage sur terre, notre réussite est le signe de l'élection divine pour un salut dans l'au-delà, venant récompenser notre mérite.

Avec la Déclaration des droits de l'homme de 1789, une contradiction apparaît au grand jour : alors que les individus sont décrétés libres et égaux en droit, ils sont inégaux en fait, par les positions sociales auxquelles ils accèdent. La solution est de considérer comme acceptables des « distinctions sociales » fondées sur l'« utilité commune » : c'est selon leur contribution à la collectivité que les personnes vont voir reconnue ce qui constitue une définition en quelque sorte fonctionnelle du mérite.

Il reste que la mesure de l'apport au bien commun n'est pas immédiate, pas plus en tout cas que la vertu. La question de l'appréhension du mérite reste donc en suspens... Longtemps, en décalage avec l'héritage révolutionnaire, la solution de facilité a été de s'en remettre aux garanties des lignées familiales : elles assuraient les qualités de « bonne éducation », voire de sagesse et d'expérience, permettant d'accéder aux positions dominantes.

Les glissements du mérite moderne...

Mais, petit à petit, alors que les brassages de population entraînés par les guerres rendaient encore plus intolérables les inégalités de naissance, le développement économique et technologique a délégitimé plus encore les héritages familiaux au nom d'un besoin impérieux de compétences nouvelles. L'accès à l'éducation a été promu à la fois pour détecter les plus aptes et répondre aux exigences des métiers en expansion.

Si Jules Ferry, fondant l'école obligatoire, avait en tête essentiellement la formation du citoyen, l'explosion scolaire du vingtième siècle a répondu avant tout à un objectif de développement économique, dans un contexte de concurrence internationale. Le risque était alors que l'objectif de formation prenne le pas sur l'objectif d'éducation.

Le risque, car qui dit formation pour des emplois inégalement attractifs, et dit prévalence d'une optique sélective. Le seul critère jugé acceptable pour cette sélection, vu l'égalité postulée entre tous, c'est le mérite scolaire : il apparaît comme gage à la fois d'efficacité (puisqu'il permet de distinguer les plus aptes) et de justice sociale (puisque chacun va pouvoir faire ses preuves dans une école qui s'ouvre de plus en plus largement à tous).

Le mérite du « vieux sage » ou du croyant soucieux de son salut a laissé place au mérite du jeune polytechnicien talentueux dont l'économie a besoin, et dont la valeur marchande atteste de la valeur. Le mérite a progressivement perdu sa connotation morale. Mais le fonctionnement global de la société n'en est pas moins légitimé sur le plan éthique puisque l'institution scolaire est mandatée pour détecter et certifier les plus compétents, et qu'ensuite, les compétences seront rentabilisées dans les emplois, pour le plus grand bénéfice et des individus et de la société.

La justice réduite au mérite ?

Nourries par des sciences sociales en plein développement, les analyses critiques du mérite scolaire se sont multipliées. On a ainsi montré que les évaluations du mérite sont biaisées socialement – ce qu'elles appréhendent est l'objet d'héritages familiaux autant sinon plus que du travail scolaire de chacun –, et qu'elles ne filtrent qu'un sous-échantillon restreint de compétences.

La scolarité n'a rien d'une « concurrence non faussée » et ne parvient pas à donner les mêmes chances à tous comme le voudrait ce qui devient progressivement le principe de justice dominant : l'égalité des chances. De plus, la méritocratie s'avère socialement corrosive, car elle forge à la fois l'arrogance et la condescendance des plus instruits et l'humiliation et le ressentiment des moins instruits, alors même que, comme le soulignait John Rawls, il est douteux qu'on puisse prétendre mériter son mérite...

La critique reste néanmoins polarisée sur le degré d'accomplissement de la méritocratie : on dénonce l'étroitesse du recrutement social des écoles les plus prestigieuses, sans trop s'intéresser au fossé qui les oppose aux voies qui mènent aux emplois les moins qualifiés ou au chômage, bien plus fréquentées. On critique en fait plus les discriminations que les inégalités elles-mêmes, dès lors que ces dernières relèveraient du mérite.

Pourtant, il est difficile, pour les jeunes comme pour les adultes, de se passer du mérite : comment se motiver pour travailler, si l'on ne croit pas que ses efforts seront récompensés ? Comme le suggèrent certains psychologues, nous avons tous besoin de croire peu ou prou à un monde juste...

L'improbable égalité des chances

La méritocratie s'avère donc doublement fonctionnelle : pour la société, puisque les inégalités sociales, qui ne faiblissent pas, apparaissent justifiées, et pour les personnes (notamment les plus diplômées, qui se trouvent être aussi les élites dirigeantes), puisqu'elle apporte le confort moral de devoir son succès à ses seuls mérites.

Pour autant, il est impératif, que ce soit au nom du principe d'égalité ou pour des considérations d'efficacité économique, de revoir profondément la place que nous donnons au mérite, et à quel mérite, dans l'organisation de la société. Car aucun jeune ne devrait sortir de l'école disqualifié du fait de son absence de mérite scolaire, alors même qu'il existe une diversité de talents, négligée parce qu'un type particulier d'intelligence a pris une importance disproportionnée.

En même temps, on ne saurait renoncer à assurer à tous un bagage scolaire commun, et une éducation à toutes ces qualités et ces valeurs donnant à chacun la capacité à participer au bien commun. Ensuite, dans la vie professionnelle, il serait juste de ne pas rabattre la hiérarchie des emplois sur le mérite scolaire.

Comme le souligne Michael Sandel, la société serait plus bienveillante si on réalisait le poids du hasard ou de ce que l'on ne contrôle pas dans ce qui nous arrive, on serait plus solidaire avec ceux qui ont eu moins de chance... Remettre le mérite à sa place donc, et ne pas oublier que la justice passe autant, sinon plus, par l'égalité à l'école et dans la vie que par l'improbable égalité des chances...

Le mérite en sport existe-t-il?

Augustin Bouyssou, le 23 octobre 2019



Alexis Hanquiquant, triple champion du monde et double champion d'Europe en titre de paratriathlon (triathlon adapté aux handicapés), après avoir perdu une jambe il y a quelques années et avoir connu le succès très tôt dans son sport. Alors, mérité, ou non?

Du titre (voire des titres) de champion du monde de foot de l'équipe de France, aux sacres de sportifs plus ou moins "maudits" comme Kévin Mayer, la question du mérite revient souvent pour valoriser, ou parfois déprécier, une performance sportive. Pourtant, peut-on vraiment parler de mérite en sport ?

C'est un poncif, souvent employé lors d'un titre important remporté par un athlète qui en a bavé auparavant : « Oh oui, que c'est beau! vous savez, il/elle la mérite tellement cette médaille. » Au-delà de la simple question philosophique assez simple de « qu'est-ce que le mérite », il me semble surtout intéressant de réfléchir à : est-ce que cette notion est applicable au monde du sport et a fortiori au haut niveau ? En répondant à cette question, cela nous permettra de répondre à une autre tout aussi importante : une performance sportive peut-elle être imméritée (en excluant évidemment tout type de dopage et autres tricheries) ?

Après tout, qu'est-ce qui définit le mérite en sport, le travail ? Mérite-t-on uniquement son titre que si on a trimé pour y arriver ? Ne peut-on pas juste gagner car on était plus fort ? À l'inverse, un entraînement intensif rend-il forcément la médaille « obligatoire » ?

Sachant que tout athlète est différent, définir une charge de travail à partir de laquelle la finalité serait forcément la médaille est absurde. Si au prochain marathon, un homme arrive, court en moins de deux heures et s'offre le record du monde, tout cela sans s'être jamais

entraîné, quelqu'un viendra-t-il lui expliquer que son record n'est pas homologué car il n'a pas fait assez d'efforts?

Prenons un cas pratique : je décide subitement que dans 5 ans tout pile, je défierai le champion du monde d'athlétisme sur 100m. Pendant ce laps de temps je m'entraîne sans relâche pour être prêt pour le jour J. La course venue, il y a de fortes chances que j'essuie un cuisant revers et que j'arrive une à deux secondes après mon adversaire.

Qui méritait de gagner la course ? Moi, qui ai tant trimé pendant cinq ans, ou lui ? Si on se fie à la charge de travail brut, j'aurais fait davantage d'effort que mon rival, or cette course je l'aurai pourtant perdue. Alors vous me direz que le champion du monde a sûrement travaillé dur pendant 20 ans pour en arriver là, je vous répondrais alors que mon exemple fonctionne même avec un individu normal, si tant est qu'il court initialement beaucoup plus vite que moi.

On ne peut en effet jamais négliger le talent brut et les aptitudes physiques lorsqu'on analyse une performance sportive. Ce problème revient à répondre à l'éternelle question : qui est le plus fort entre Cristiano Ronaldo et Lionel Messi ? Un cas d'école qu'on pourrait très grossièrement résumer à l'opposition entre le talentueux argentin et le bourreau de travail portugais.

LE MANQUE DE MÉRITE, MACHINE À BUZZ

En sport collectif, le débat est tout aussi âpre mais légèrement différent : un joueur peut mériter un titre ou ne pas avoir eu la carrière qu'il méritait puisqu'il dépend en partie des autres : Gianluigi Buffon, qui n'a jamais soulevé la Ligue des champions en plus de 20 ans de carrière, reste une anomalie du foot. Le gardien italien mériterait en quelque sorte d'inscrire le trophée à son immense palmarès. Les titres dépendent alors autant des choix de carrière et de la réussite, que du talent sportif pur qui nous intéresse ici. On pourrait arguer que les directions que choisit de prendre un joueur dans sa carrière font partie de son mérite ou non, il n'empêche que ce sont là des critères purement extra-sportifs, dans le sens où cela ne joue pas sur le talent, le travail et les capacités de celui-ci. En football plus particulièrement, le mérite occupe une place centrale puisqu'une équipe peut remporter un match en donnant l'impression de ne pas l'avoir dominé une seule seconde : puisque le but est rare, il est cher et décisif. Imaginons une équipe A, qui souffre pendant 90 minutes et finir par inscrire un but sur un penalty inexistant en toute fin de rencontre sur sa seule opportunité du match: la première chose que l'entraîneur adverse fera, c'est remettre en cause l'équité de cette victoire à l'arraché.

Pour ce qui est des résultats d'une équipe, il arrive quelques fois qu'après une performance fleurissent le fameux « ce n'est pas mérité », souvent lâché par les supporters adverses frustrés ou les consultants/journalistes en manque de buzz (et réciproquement).

Ce fut par exemple le cas à l'été 2018 après le titre mondial des Bleus. Alors que tout le monde faisait la fête, des voix se sont élevées pour crier « On n'aurait jamais dû être champion du monde ». Je ne m'étendrai pas sur les détails techniques de pourquoi la bande à DD méritait-elle au moins autant son titre que toutes les autres nations sacrées avant elle, pour arriver à un point essentiel (et final).

LA RÉUSSITE FAIT LE MÉRITE

Et si la performance en elle-même ne se légitimait pas tout simplement toute seule. Et si le seul fait d'avoir gagné signifiait tout simplement qu'on le méritait. Et au contraire, si le fait de ne pas avoir atteint son objectif faisait que finalement, on ne le méritait peut-être pas.

Le sport a cet avantage d'être cru : soit tu gagnes, soit tu perds, et quoi qu'il arrive sur le terrain, tu en sors soit vainqueur soit perdant, quels que soient les sacrifices que tu as pu faire, et quelle que soit la façon que tu as eu d'arriver à tes fins.

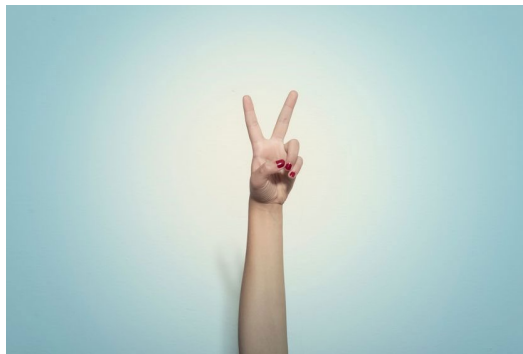
Et si le titre remplaçait le mérite ? Puisque le mérite est un concept subjectif et qu'au contraire, le sport est l'exemple même de l'objectivité, comment peut-on espérer concilier les deux ?

Pour revenir à l'exemple du début, que je m'entraîne une journée, un mois, un an, dix ans ou toute une vie pour une performance, seul comptera à la fin ma réussite et le sentiment que j'éprouve au regard de ma performance, c'est tout. Que je finisse trois centièmes ou trente secondes après le champion du monde, ma défaite sera identique sur le papier, en revanche mon sentiment différera, et il n'y a peut-être que ça qui compte après tout.

Réussir sans effort et sans talent ?

Anastasia Colosimo, le 13 décembre 2018

Dans son nouvel ouvrage Peut-on réussir sans effort ni aucun talent ? Les mirages du mérite, le philosophe Gilles Vervisch déconstruit tous les préjugés de notre époque sur la réussite et le mérite qui ne reposeraient que sur l'effort et le talent...



Réussir sans effort et sans talent ? • Crédits : Francesco Carta fotografo – Getty

Peut-on réussir sans effort ni aucun talent ? Les mirages du mérite de Gilles Vervisch est publié aux éditions Le Passeur et sort le 3 janvier 2019.

Tu n'es pas bon à rien, tu es mauvais à tout !

(...) Je crois pouvoir dire, en mon nom, mais aussi au nom de pas mal de personnes dans ce monde, que les jours où on se dit qu'on n'a pas de talent, on se dit qu'on compensera par le travail et que les jours où l'on ne travaille pas, on essaye de se rassurer en se disant qu'on serait sauvé si seulement on avait un peu de talent. Mais alors réussir sans aucun talent et sans aucun effort, voilà qui paraît parfaitement impossible ! D'ailleurs en découvrant le titre de cet ouvrage, j'ai immédiatement pensé à cette scène du film *Le Schpountz* de Marcel Pagnol, où Irénée Fabre, joué par Fernandel, se prend un savon de la part de son oncle, joué par Fernand Charpin : « *Tu n'es pas bon à rien, tu es mauvais à tout !* » Eh bien, cher Irénée Fabre, il a fallu attendre un peu, mais Gilles Vervisch a la solution ! Ou plutôt la réflexion nécessaire qui permet de faire voler en éclat ce fameux mirage du mérite, cette idée à laquelle Vervisch s'attaque dès son introduction : « *si tu es pauvre, c'est de ta faute, c'est que tu ne t'es pas assez battu* ».

Mirages du mérite

D'où vient d'ailleurs cette notion de mérite ? Celle qui a pu pousser Emmanuel Macron à dire lors de l'inauguration de la Station F : « *Une gare, c'est un lieu où l'on croise des gens qui réussissent et des gens qui ne sont rien* » ou encore celle qui a fait dire à Steve Jobs « *Je suis convaincu que la moitié de ce qui sépare les entrepreneurs qui réussissent de ceux qui échouent est la pure persévérance* ». D'où vient cette idée que c'est la seule volonté, le seul effort qui permettent de réussir, étant entendu que ceux qui échouent ne se sont tout simplement pas donné tous les moyens pour réussir ?

Les exemples dans le panthéon des héros contemporains ne manquent pas. Ils s'appellent Ralph Lauren, Henry Ford, Walt Disney, JK Rowling ou encore Elon Musk, et j'en passe. Ils sont partis de rien et ont connu une ascension fulgurante. Cette vision du monde correspond, pour Gilles Vervisch, au triomphe de l'« *éthique du capitalisme* » qui, à la manière d'une compétition sportive, discrimine la société entre les « gagnants » et les « perdants », estimant que les uns et les autres méritent la place qu'ils ont. Bien sûr, la croyance au mérite peut apparaître comme utile et juste, parce qu'elle donne aux individus l'espoir que tout est possible et qu'elle leur permet d'agir en faisant abstraction de leurs origines sociales, ethniques et religieuses. Mais cette croyance ne peut faire fi de la réalité qui est que tout le monde ne part pas avec les mêmes chances de réussite, loin de là !

Fantasme de réussite

Et d'ailleurs quelle est cette réussite dont tout le monde parle sans arrêt ? Celle professée par les évangélistes du développement personnel qui pensent qu'il ne faut rien laisser au hasard, se concentrer sur sa vie professionnelle et gérer tout le reste, les relations amoureuses, amicales et familiales sur un même mode d'efficacité et de rationalité ? On est bien loin des distinctions opérées en son temps par Aristote qui distinguait au moins trois genres de vies selon les buts recherchés : la vie tournée vers la simple recherche du plaisir, celle tournée vers la vie politique souvent plus motivée par l'ambition du pouvoir que par l'intérêt général et, enfin, la vie contemplative, le meilleur genre de vie selon Aristote, et de toutes les vies, la plus réussie, parce qu'elle ne dépend que de moi et non pas d'éléments qui me sont extérieurs. Après tout, notre panthéon n'est-il pas aussi fait de ratés sublimes comme Van Gogh, Vermeer, Edgar Allan Poe, et là encore, j'en passe ?

Déconstruire les préjugés de l'époque

À grands renforts de philosophes, comme John Stuart Mill, Marx, Kant, Weber, de faits historiques, de personnages de fiction d'hier et d'aujourd'hui et de brèves de l'actualité, Gilles Vervisch déconstruit tous les préjugés de notre époque sur la réussite et le mérite qui ne reposeraient que sur l'effort et le talent. Il y a des choses qui dépendent nous et des choses qui ne dépendent pas de nous. Triste image de l'humanité que celle qui glorifie ceux qui se félicitent de ne rien devoir à personne !

Prépas « Talents » : Anaïs et Ayoub, vers les concours de la haute fonction publique

Bernard Gorce, le 17 septembre 2021

Les faits

1 700 jeunes boursiers intègrent en cette rentrée le nouveau dispositif de préparation aux concours administratifs, lancé par la ministre de la fonction publique, Amélie de Montchalin, pour apporter de la diversité à la haute fonction publique.



L'École nationale d'administration (ENA), qui sera réformée et deviendra l'Institut national du service public (ISP). YOAN VALAT/EPA

Au lycée, Anaïs rêvait comme tant d'autres d'un « métier de passion ». Autant dire que l'administration n'entrait pas dans son champ d'ambitions. « *La fonction publique, ça n'emballe pas* », admet cette Réunionnaise qui, à 22 ans, a changé d'avis. Elle fait partie des 1 700 étudiants qui intègrent en cette rentrée le programme des classes prépas « Talents » lancé par la ministre de la fonction publique, Amélie de Montchalin, pour accompagner des élèves boursiers vers les concours de la haute fonction publique.

Le premier déclic, pour Anaïs, s'est produit lors d'une année de césure au cours de laquelle elle effectue un service civique. Elle découvre le sens du travail social, de l'intérêt général. Second déclic l'an dernier, à Montpellier, où elle est venue faire un master Intervention et développement social. La crise sanitaire l'empêche de faire un stage de terrain et la recentre sur des missions administratives. Le courant passe. La jeune femme décide alors de candidater

pour le programme Talents afin de tenter le concours de l'Institut national des études territoriales (Inet).

Un moment d'introspection

Le Covid a également joué un rôle dans la réorientation d'Ayoub, 26 ans, diplômé d'une grande école de management. L'entreprise qui devait l'embaucher est victime du contexte économique. « *Ce fut un moment d'introspection, et le rêve enfoui au fond de moi de faire l'ENA est remonté à la surface* », témoigne ce Toulousain aux origines marocaines. Pour des raisons financières, le jeune homme avait dû renoncer à tenter un double cursus à Sciences Po. En cette rentrée, il intègre enfin la grande école de la ville rose au sein d'une prépa ENA qui, réformée, va devenir l'Institut national du service public (ISP).

Amélie de Montchalin rencontre ce vendredi 17 septembre, à Montpellier, 70 jeunes pour marquer le lancement opérationnel du programme présenté au printemps dernier comme solution au manque d'ouverture sociale de la fonction publique. « *En quelques mois seulement, on a monté 74 classes prépas, au moins deux par région, et on a trouvé des profils* », se félicite la ministre.

Bourse de 4 000 €

Il faut dire que les moyens ont été engagés. Les lauréats bénéficient d'une bourse annuelle de 4 000 €, d'un accès prioritaire au logement étudiant, d'un cadre pédagogique avec tutorat par des agents publics.

Le gouvernement a en outre augmenté de 15 % le nombre de places à six concours nationaux (dont ceux de l'ISP, de directeur d'hôpital ou de commissaire de police) qui seront réservées aux prépas Talents. L'annonce avait soulevé des critiques, que rejette Amélie de Montchalin. « *Il ne s'agit pas de discrimination positive à l'anglo-saxonne avec des quotas. Les parcours restent sélectifs, les étudiants Talents passeront les mêmes concours, avec les mêmes jurys.* »

Très motivée, Anaïs a bien conscience de ses points faibles, la méthodologie et, surtout, l'expression orale. « *Avant l'épreuve, je me mets trop la pression et je panique* », avoue la Réunionnaise qui compte profiter de l'aide et des conseils de ceux qui ont déjà réussi les concours.

Qui mérite vraiment la grand-croix de la Légion d'honneur?

Blog de Jean-Pierre Filiu, 7 novembre 2021

Alors que la récente remise de la grand-croix de la Légion d'honneur à Angela Merkel fait l'unanimité, la distinction ainsi accordée par le président Macron à son homologue égyptien continue d'alimenter la polémique.

Il est des décorations qui valent reconnaissance et consécration. Tel est à l'évidence le cas de la remise, mercredi dernier, de la grand-croix de la Légion d'honneur par Emmanuel Macron à Angela Merkel. Cette cérémonie s'est déroulée à Beaune dans le cadre d'un sommet franco-allemand d'autant plus chaleureux que le président français tenait ainsi à honorer le « magnifique destin européen » de celle qui fut la chancelière allemande durant les seize dernières années. Ce n'est pas la première fois qu'un chef de gouvernement allemand recevait la plus haute distinction de la République française. Mais c'est la seconde fois en un an que le président Macron, devenu comme ses prédécesseurs grand maître de l'ordre de la Légion d'honneur à son accession à l'Élysée, honore ainsi un dirigeant étranger.

UNE DECORATION EN CATIMINI

Alors que la cérémonie de décoration de Merkel a été annoncée bien avant la « visite d'adieu » de la chancelière allemande en France, puis largement médiatisée, la remise de la grand-croix de la Légion d'honneur au président égyptien, Abdel Fattah al-Sissi, lors de sa visite d'Etat de décembre 2020 à Paris, n'a été que tardivement assumée par l'Élysée. Il a fallu que l'émission « Le Quotidien » diffuse les images retransmises par la présidence égyptienne pour que la présidence française confirme une telle distinction. Elle a tenté de la justifier en prétendant qu'une telle cérémonie s'inscrivait dans le cadre protocolaire d'une visite d'Etat, alors que l'écrasante majorité des visites d'Etat de dirigeants étrangers en France ne s'accompagne pas d'une remise de la grand-croix, distinction qui a une valeur inégalée en soi, et ne saurait être réduite à une simple formalité. D'ailleurs, le président Macron, qui a accueilli lui-même de nombreuses visites d'Etat, n'avait auparavant remis la grand-croix qu'au roi des Belges, à l'occasion de sa propre visite d'Etat à Bruxelles, en novembre 2018.

L'embarras des autorités françaises s'explique avant tout par le bilan calamiteux du régime Sissi en matière de droits de l'homme, avec des milliers de prisonniers politiques, souvent détenus et traités dans des conditions dégradantes. Emmanuel Macron, lorsqu'il avait osé soulever cette question au Caire, en janvier 2019, au cours de sa conférence de presse aux côtés de son homologue égyptien, avait eu la surprise d'entendre soudain son micro grésiller. Les messages de « recadrage » des autorités égyptiennes à leurs interlocuteurs français avaient ensuite été plus directs, au point que Le Caire exigeait une forme de compensation

symbolique pour tourner la page et renouer avec les grands contrats. Mais la remise de la grand-croix de la Légion d'honneur au président Sissi a suscité des débats bien au-delà de la France et de l'Égypte : l'indignation a été manifeste en Italie, où la justice a mis en cause quatre officiers égyptiens, dont un général, dans la mort sous la torture, en janvier 2016, de Giulio Regeni, un chercheur italien de 28 ans, sans doute visé pour ses relations trop étroites avec l'opposition.

LE PRECEDENT D'ASSAD

Emmanuel Macron n'est évidemment pas le premier président français à attribuer la grand-croix à des partenaires stratégiques ou commerciaux, malgré l'autoritarisme de leur régime respectif. Jacques Chirac a été le plus loin dans ce mélange des genres, décernant cette distinction suprême à Vladimir Poutine, au président de l'Azerbaïdjan ou au sultan de Brunei, sans oublier son ami intime, Rafic Hariri, longtemps Premier ministre du Liban. C'est d'ailleurs sur les conseils de Hariri que Chirac, déjà sans aucune publicité, attribue la grand-croix en 2001 à Bachar al-Assad, qui a succédé l'année précédente à son père Hafez à la tête de la Syrie. La bienveillance du président français envers le jeune dictateur syrien ne survivra pas à l'assassinat de Hariri, en 2005 en plein Beyrouth, crime dont Chirac accuse Assad... sans pour autant lui retirer la grand-croix. Il faudra attendre l'entrée de Macron à l'Élysée pour qu'une procédure de retrait de la grand-croix soit enfin entamée, au début de 2018, à l'encontre de Bachar al-Assad.

Le despote syrien n'attend pas que la grand-croix lui soit retirée, il prend l'initiative de la renvoyer à Paris, en avril 2018. Il démontre ainsi toute l'importance que même un dictateur accorde à un tel symbole, dont trop de cyniques affirment, au mépris de l'évidence, qu'il serait vidé de sens. C'est bel et bien parce qu'il investit la Légion d'honneur et son grade suprême d'une valeur exceptionnelle que le président Sissi a exigé, et obtenu, d'en être distingué. Le contraste avec la légitimité de la distinction accordée à la chancelière allemande n'en est que plus sévère. Pour éviter de tels dévoiements de la Légion d'honneur, « Le Monde » a suggéré, sous la plume de Marie-Béatrice Baudet, de « lever la loi du silence qui régit l'attribution de la décoration à un étranger », car « contrairement à ce qui se passe pour un médaillé français, aucune information n'est publiée au Journal officiel ». Cela éviterait ainsi d'apprendre par les médias égyptiens la décoration de Sissi à Paris. Mais cela ne suffirait peut-être pas à dissiper le malaise qui naît du parallèle entre la grand-croix remise à Beaune, en novembre 2021, et celle remise à l'Élysée, moins d'un an plus tôt.